



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28

Date de la convocation
04 Octobre 2023

Séance du
10 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, GILBERT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BENHERRAT, BOURGNEUF, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, LEONARD

Etaient représentés : Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME-MONNERY

Etaient absentes ou excusées: Madame LHADI,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-10-10-05

Convention de mise à disposition de service d'un référent insertion professionnelle avec l'Agglomération de la Région de Compiègne

Afin de renforcer l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, l'Agglomération de la Région de Compiègne a récemment mis en place un dispositif de coaching auprès des demandeurs d'emploi.

Ainsi, l'Agglomération de la Région de Compiègne propose de mettre à disposition de la commune un référent qui interviendra à Margny-lès-Compiègne pour effectuer un accompagnement des demandeurs d'emploi de manière individualisée et de proximité, avec une prise en charge financière de ce service à hauteur de 50%.

Les conditions de la mise à disposition de cet agent sont détaillées dans la convention jointe.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Florence HOUSIEAUX, Conseillère Déléguée au commerce de proximité, à l'emploi et à l'insertion par l'activité économique.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec l'Agglomération de la Région de Compiègne, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme
Le Maire,
Bernard HELLAL